



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

ଓଡ଼ିଆ

**AQUIRESPI**  
160 COURS DU MEDOC  
33000 BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65  
[www.compagnie-fiduciaire.com](http://www.compagnie-fiduciaire.com) – [cf-audit@groupepcf.com](mailto:cf-audit@groupepcf.com)

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS  
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182  
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



AQUIRESPI  
Association  
160 COURS DU MEDOC  
33000 BORDEAUX

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022,

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'association AQUIRESPI,

### I. Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AQUIRESPI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. Fondement de l'opinion

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

«AQUIRESPI »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2022

### **III. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le montant des subventions de fonctionnement affectées à l'exercice s'élève à 926 135 euros. Conformément à la note « Subventions » de l'annexe présentant les méthodes de comptabilisation des subventions, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restants à encaisser à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont consisté à analyser les conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs (principalement l'ARS) et à valider la correcte affectation des subventions de l'exercice 2022.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

«AQUIRESPI»

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2022

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

«AQUIRESPI »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2022

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,  
Le 30 Mars 2023

**POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**

Commissaire aux comptes titulaire

DocuSigned by:  
  
8D11B09D7C20443...  
**Tiffany HENOCQUE**

Commissaire aux comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.*

*Ce rapport contient 17 pages.*

**BILAN ACTIF**

	31/12/2022		31/12/2021	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val. similaire	18 672	-18 672		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	28 075	-28 075		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 712		3 712	4 962
	50 458	-46 746	3 712	4 962
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	16 861		16 861	18 916
Autres créances	56 643		56 643	65 7
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>	238 993		238 993	225 119
Charges constatées d'avance (3)	8 314		8 314	8 974
	320 810		320 810	318 727
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	371 269	-46 746	324 522	323 689
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**BILAN PASSIF**

Vu le Commissaire aux Comptes

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres Réserves		
Report à nouveau	18 257	16 223
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 152	2 034
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 712	3 712
Provisions réglementées		
	32 121	21 969
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	360	47 720
	360	47 720
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		1 042
Provisions pour charges		
		1 042
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 666	134 097
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	103 970	106 165
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 116	8 690
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	5 289	4 005
	292 041	252 958
Ecarts de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	324 522	323 689
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	292 041	252 958
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

**COMPTE DE RESULTAT**

Vu le Commissaire aux Comptes

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Cotisations	9 316	9 434
Production vendue (services)		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	932 395	939 649
Reprises sur provisions et transfert de charges	21 244	17 559
Utilisations des fonds dédiés	47 360	
Autres produits	2	1 190
	<b>1 010 316</b>	<b>967 833</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (a)	374 426	245 288
Impôts, taxes et versements assimilés	35 410	29 708
Salaires et traitements	392 578	415 489
Charges sociales	227 284	228 296
Dotations aux amortissements et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		991
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	10 611	3 982
	<b>1 040 310</b>	<b>923 753</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-29 994</b>	<b>44 080</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	76	225
Reprises sur provisions et tranfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>76</b>	<b>225</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>76</b>	<b>225</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-29 918</b>	<b>44 305</b>

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	40 228	6 131
Sur opérations en capital	1 042	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>41 270</b>	<b>6 131</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	1 199	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	<b>1 199</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>40 070</b>	<b>6 131</b>
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	1 051 662	926 829
Total des charges	1 041 510	924 795
<b>EXCEDENTS OU DEFICIT</b>	<b>10 152</b>	<b>2 034</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.	40 228	6 131
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	1 199	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

AquiRespi est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont l'objet social est :

- d'optimiser la prise en charge ambulatoire des nourrissons atteints de bronchiolite et de réguler leur hospitalisation,
- de repérer précocement les enfants à profil asthmatique et d'améliorer leur prise en charge,
- d'améliorer la qualité et l'espérance de vie des patients atteints de mucoviscidose,
- de mettre en place un repérage précoce et une réhabilitation respiratoire des patients atteints de BPCO et de toute insuffisance respiratoire chronique le nécessitant,
- de proposer toute action visant à améliorer la prise en charge des patients souffrant de pathologie respiratoire,
- de réaliser toute recherche en santé publique et toutes actions éducatives et informatives destinées au corps médical et paramédical.

La mission du réseau est d'améliorer la qualité de prise en charge sanitaire en Nouvelle-Aquitaine des maladies respiratoires et notamment des bronchiolites et des asthmes du nourrisson, des mucoviscidoses et des BPCO dans le cadre des recommandations de la Haute Autorité de Santé et des sociétés savantes.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 324 522,44 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 10 151,91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/02/2023 selon les règlements comptables définies dans l'ANC 2018.06.

#### I - Faits caractéristiques de l'exercice

Un CPOM a été signé début 2021 pour une durée de 3 ans. L'enveloppe annuelle de base est de 768 055 €. Un contrat de télémedecine a été signé en 2022, le montant s'élève à 136 696 €.

L'ARS a alloué une subvention complémentaire de 15 000 € pour le financement de prises en charge psychologiques pour les patients souffrant de séquelles de Covid.

#### II - Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts

##### 1°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- |                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| - Logiciel                           | 6 mois à 2 ans |
| - Installations générales            | 5 à 10 ans     |
| - Matériel de bureau et informatique | 2 à 3 ans      |
| - Mobilier                           | 3 à 5 ans      |

##### 2°) Changement de modalités d'application

Aucun.

3°) Subventions

AquiRespi reçoit essentiellement des subventions de l'ARS. Vaincre la Mucoviscidose a donné exceptionnellement une subventions de 10 000 € pour le financement de la télémédecine des patients d'Occitanie.

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.

Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions d'investissement au passif ont été classées en subvention d'investissement réalisées.

Le caractère non renouvelable de la subvention d'investissement de première installation n'étant pas précisé dans les termes de la convention, une quote part égale à la dotation aux amortissements de chaque exercice est virée au compte de résultat. Le produit est enregistré en exploitation dans le compte 757000 au lieu du 777000 afin de compenser la dotation au niveau du résultat d'exploitation.

4°) Autres informations complémentaires**a - Provisions**

Aucune

**b - Etat des créances et des dettes**

(Cf tableau de l'état des créances et des dettes)

**c - Produits à recevoir et charges à payer**

(Cf tableau des produits à recevoir et charges à payer)

**d - Produits et charges constatées d'avance**

(Cf tableau des produits et charges constatées d'avance)

**e - Suivi des fonds dédiés**

(Cf tableau des fonds dédiés)

**f - Effectifs**

(Cf tableau des effectifs)

**g - Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :**

La loi n° 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant plus de 50 000 euros de subvention de l'état ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salarié ainsi que les avantages en nature.

C'est en conformité avec ces dispositions réglementaires et avec l'avis de la commission des études juridiques de la CNCC (Bulletin n° 146 de juin 2007) que les rémunérations pour l'exercice des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés d'AquiRespi sont présentes dans l'annexe de façon globalisé.

Ces rémunérations brutes s'élèvent pour l'exercice à : 192 974 €

### III - Engagements hors bilan

#### 1°) Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du Code du travail.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision comptable mais leur montant est mentionné en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

#### \* Taux :

- Taux d'actualisation (TMO) : 1,00%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Taux de charges sociales et fiscales : 49,00%

\* Age de départ à la retraite : 65 ans

\* Turn over : Un taux de rotation faible des effectifs a été retenu pour l'ensemble du personnel.

\* Table de mortalité : Table réglementaire TV 88/90

Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31/12/2022 à :

24 755 €

#### 2°) Engagement financiers

(Cf tableau des engagements financiers)

### IV - Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif est à signaler.

**IMMOBILISATIONS**

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	18 672	
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 939	
Installations générales, agencements et aménagements divers		5 969	
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		11 167	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	28 075	
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		4 962	
	Total IV	4 962	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>51 708</b>	

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			18 672	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			10 939	
Installations générales, agencements et aménagements divers			5 969	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			11 167	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III		28 075	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 250		3 712	
	Total IV	1 250	3 712	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 250</b>		<b>50 458</b>	

**AMORTISSEMENTS**

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement, de recherche et dévelop.	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	18 672			18 672
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations générales, agencements et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 939			10 939
Installations générales, agencements et aménagements divers		5 969			5 969
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		11 167			11 167
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III	28 075			28 075
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>46 746</b>			<b>46 746</b>

Cadre B		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises	
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établiss., recherche dévelop. (I)						
Aut. immobilisations incorporelles (II)						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Instal. génér., agenc. aménag. construc.						
Instal. techn., matériel outill. industriels						
Instal. génér., agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Matériel bureau et informatique, mobile						
Emballages récupérables et divers						
	Total III					
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>						

Cadre D		MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Montant net début d'exercice	Augmentations			
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

<b>Cadre A</b>	<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		3 712		3 712
<b>De l'actif circulant</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
		16 861	16 861	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		306	306	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
		45 584	45 584	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
		10 753	10 753	
Charges constatées d'avance				
		8 314	8 314	
<b>TOTAL</b>		<b>85 530</b>	<b>81 818</b>	<b>3 712</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

**Observations :**

<b>Cadre B</b>	<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
<b>Emprunts obligataires convertibles (1)</b>					
Autres emprunts obligataires (1)					
<b>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)</b>					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
<b>Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)</b>					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
		176 666	176 666		
Fournisseurs et comptes rattachés					
		27 059	27 059		
Personnel et comptes rattachés					
		59 542	59 542		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
		11 587	11 587		
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
		6 116	6 116		
Autres dettes					
		6 116	6 116		
Dettes représentatives de titres empruntés					
		5 289	5 289		
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL</b>		<b>286 260</b>	<b>286 260</b>		

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

**PRODUITS A RECEVOIR**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	10 753	8 644
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>10 753</b>	<b>8 644</b>

Détail autres produits à recevoir

Cotisations membres	5 980
Frais d'inscription aux gardes	3 705
IJSS	235
Subvention Emplois aidé (emplois Francs)	833
	<u>10 753</u>

**CHARGES A PAYER**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 699	64 056
Dettes fiscales et sociales	48 880	55 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
<b>TOTAL</b>	<b>155 579</b>	<b>120 028</b>

Détail des charges à payer

Fournisseurs fact. non parvenues	106 699 (dont indemnisation des gardes des kinés pour 44 100 €)
Provision congés payés	38 827
Autre provision	
Taxes assises sur les salaires	10 053
	<u>155 579</u>

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	5 289	4 005
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>5 289</b>	<b>4 005</b>

Détail des produits constatés d'avance

- Cotisations adhérents 1S23	2 991
- Cotisations établissements 1S23	448
- Frais d'inscription aux gardes 1S23	1 850
	<u>5 289</u>

Charges constatées d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	8 314	8 974
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>8 314</b>	<b>8 974</b>

## TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

I - Subventions de fonctionnement affectées					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à engager sur nouvelle ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D=A-B+C
VLM ZUTZ - Atelier individuel ET (MOCO)		360			360
FUF - Prises en charge psychologique Post-Covid		47 360	47 360		
<b>TOTAL</b>		<b>47 720</b>	<b>47 360</b>		<b>360</b>

II - Ressources provenant de la générosité du public					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à engager sur nouvelle ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Dons manuels	Néant				
Legs et donations	Néant				
<b>TOTAL</b>					

### EFFECTIF MOYEN

(Articles R. 123-195 et 123-196 du code de commerce)

Catégories	Personnel salarié (ETP)	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4,25	0,12
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3,79	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>8,04</b>	<b>0,12</b>

### ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et 123-196 du code de commerce)

Engagements	Reçus	Donnés
Effets remis à l'escompte non échus		
Avals, cautions et garantis		
Engagements de crédit-bail mobilier		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés		24 755
<b>TOTAL</b>		<b>24 755</b>

<i>Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées dont engagements assortis de sûretés réelles		
--	--	--



## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	16 223	2 034			18 257
Excédent ou déficit de l'exercice	2 034	-2 034	10 152		10 152
<b>Situation nette</b>	<b>18 257</b>		<b>10 152</b>		<b>28 409</b>
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement	3 712				3 712
Provisions règlementées					
<b>TOTAL</b>	<b>21 969</b>		<b>10 152</b>		<b>32 121</b>